

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

ND₃ 142785

Déclaration de Maladie : N° P19- 0023829

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 8909 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NASIB Ned Date de naissance : 01/01/56

Adresse : 27 Passage 06 Hay TISSIAT Ben Abdellah

Tél. : 0660237315 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 21/12/22

Nom et prénom du malade : Debbache Clotilde Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection de l'obésité

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 21/12/22 Le : 21/12/22

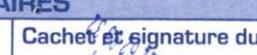
Signature de l'adhérent(e) : Nasib Ned

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

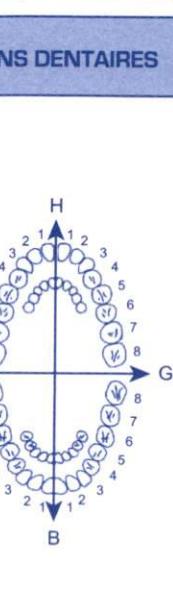
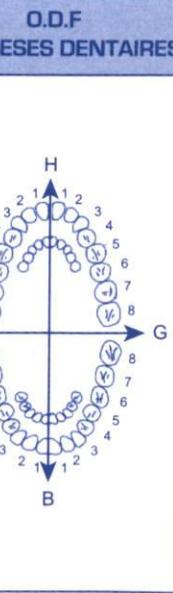
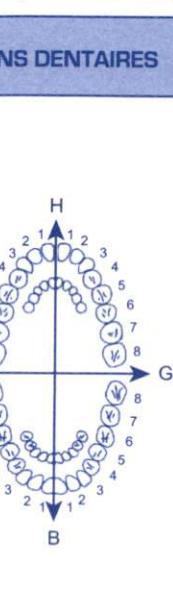
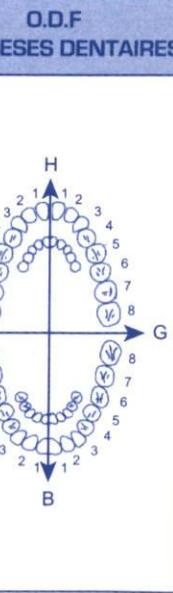
La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/12/22	C		250 DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE ALAFAG 185 Rue Ibia Aïcha Nadi Tél 042 33 64.01	25/12/22	371,50

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES					
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.					
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.					
 	SOINS DENTAIRES		Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
COEFFICIENT DES TRAVAUX [] MONTANTS DES SOINS [] DEBUT D'EXECUTION [] FIN D'EXECUTION []					
 	O.D.F PROTHESSES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
			H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 B 00000000 00000000		
			[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
COEFFICIENT DES TRAVAUX [] MONTANTS DES SOINS [] DATE DU DEVIS [] DATE DE L'EXECUTION []					
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION					

Dr. Sanae GUEDDARI

Spécialiste en Rhumatologie

Maladies Ostéo-articulaires

Osteoporose - Colonne vertébrale

Faculté de Médecine de Rabat



د. سناه كشادي

اختصاصية في أمراض

الروماتيزم - المفاصل - ألام الظهر

وهشاشة العظام

بكلية الطب - الرباط

- دبلوم الفحص بالصدى المتخصص

في المفاصل بجامعة الطب بالرباط

- دبلوم في أمراض الروماتيزم

والطب الباطني بجامعة

مونبولي - فرنسا

- طبيبة سابقة بمستشفى العياشي

ابن سينا - الرباط

- Diplôme en Echographie ostéo-articulaire

à la faculté de médecine de Rabat

- Diplôme en polyarthrite et maladies

Systémiques de la faculté de médecine

de Montpellier - France

- Ex-Médecin à l'hôpital El Ayachi Ibn Sina

Rabat

21/12/2022

Casablanca , le :

الدار البيضاء، في :

293,00

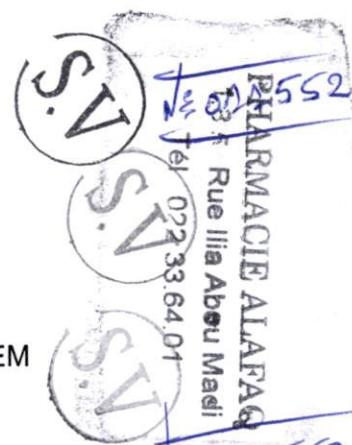
DEBBARH CHADIA

39,80 • Cymbalta 60 mg
1 Gélule, soir, pendant 1 mois

• Oxiden 20 mg
1 Gélule, midi, pendant 20 jours

• tramal goutte
6Gouttes, matin MIDI ET SOIR , pdt 6 SEM

38,70



371,50



Bd, la grande ceinture, Essaâda 302 N° 75 (En face du laboratoire El Qods) 1er étage, Hay mohammadi - Casablanca

شارع الحزام الكبير، السعادة 302 الرقمن 75 (أمام مختبر القدس) الطابق الأول، الحي الحمدي - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 62 89 32 - 06 66 70 53 43 - البريد الإلكتروني : drgueddari.rhumato@gmail.com

Lot / الحصة:

FAB / تاريخ التصنيع:

D5 16311

11 2021

EXP /

10 2024

نارخ انتهاء الصلاحية:

LOT : 071

PER : SEP 2024

PPV : 38 DH 80

OXIDEN® 20mg 10 gélules



Tramal Gouttes

Solution pour administration orale 10 ml



6 118000 041443

PPV: 38DH70
PER: 09/23
LOT: 11968

Cymbalta 60 mg

Boîte de 28 gélules gastro-résistantes

PPV : 293,00 DH

AMM N° 206/14 DMP / 21 /NRQ

Distribué par SOTHEMA

B.P.N° 1,27182-Bouskoura

6 118001 070916